

Succédané de 13^{ème} mois !

Après le rejet par la Direction des revendications de 13^{ème} mois lors des dernières NAO, et afin de permettre aux salariés de percevoir ce que bon nombre d'entre eux considère comme tel, la CGT a décidé, une nouvelle fois, de signer l'accord triennal d'intéressement 2017-2019.

Malgré cette signature au terme d'un simulacre de « négociation », nous ne sommes pas dupes de la confusion opérée, et restons très critiques face aux aléas de l'intéressement :

- Les critères financiers imposés par la Direction ne se réfèrent ni à la qualification, ni au travail de chacun ;
- La répartition proportionnelle au salaire augmente les inégalités salariales en favorisant les plus hautes rémunérations et réduisant d'autant la dimension collective de l'intéressement ;
- L'absence de cotisations sociales sur l'intéressement pénalise notre système de protection sociale et notre future retraite...

La profitabilité de la France étant supérieure aux autres pays

AUGMENTEZ NOS SALAIRES

DELEGUE SYNDICAL
CENTRAL CGT
Eric SYLARD
DSC Adjoints
Jean-Pierre VIAUD
Alexandre RAMON

AQUITAINE
Jean-François MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD
Sébastien CHESNE

CENTRE
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR
Emmanuel MASSIMO
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Minsad MBANOVIC

LANGUEDOC
Jean-Christophe RAMOS
Lionel BODO

LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES
Jean Marc PAPIS
Gérard CHARPY

MAUREPAS CB
Alexandre RAMON
Michaël FERRIERE

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

NORMANDIE
Thierry BRUNET
Eric MOYON

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE
Safa ASSOULI

PLAISIR STE APOLLINE
Véronique VIGNES

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT
Pascal DUPUIS